

GENRE, DIVERSITE ET VIH / SIDA

Dimanche 13 août 2006, 12 h 30 – 14 h 30,
Skills Building, salle 2

Il ne faut pas négliger les besoins des femmes et des filles pendant cet important congrès international.

La Déclaration des droits de Barcelone stipule qu'il est impératif, pour contrer les inégalités de genre qui alimentent la pandémie de VIH/sida, de fixer des priorités d'action et une stratégie globale qui tiennent compte des besoins spécifiques des filles et des femmes, en plus de ceux des hommes et des garçons.

Pendant les séances du XVI^e Congrès international sur le sida, demandez-vous si le délégué ou la déléguée qui prend la parole devant vous a réfléchi au problème du genre et en a tenu compte au moment de formuler ses questions de recherche, de recueillir ses données, de choisir ses méthodes d'analyse ou d'exposer ses conclusions, ses décisions ou ses recommandations. A-t-on pris en considération la ou les personnes qui détiennent le pouvoir au sein du foyer, du groupe et de la société à tous les échelons? Étudié les conséquences de l'inégalité sur les chances, les droits, les ressources et l'autorité dont jouissent les femmes et les filles, les hommes et les garçons?

Tenir compte des femmes et des filles *après* que les politiques et les programmes ont été mis en œuvre ne suffit pas. Réfléchir aux effets du VIH/sida sur les hommes et les femmes et à ses répercussions ne suffit pas. Il faut aller plus loin. Il faut comprendre par quels processus les rôles et les responsabilités imposés à l'un et l'autre sexe par la société – le genre – influent sur le risque et la vulnérabilité au VIH et en déterminent les conséquences.

Genre, diversité et VIH/sida AIDE-MÉMOIRE

- La politique, le service ou l'étude présentés proposent-ils une analyse séparée des femmes, des filles, des hommes et des garçons?
- Les données recueillies distinguent-elles entre filles et garçons, hommes et femmes?
- Des femmes de la localité concernée ont-elles participé au même titre que les hommes dans l'élaboration de la politique, du service ou de l'étude en question?
- A-t-on consulté des organismes locaux voués à l'égalité?
- A-t-on envisagé les questions d'inégalité – notamment les écarts de pouvoir social et économique entre hommes et femmes?
- La politique, le service ou l'étude présentés témoignent-ils d'une compréhension des connaissances actuelles en matière de différences entre les genres? Par exemple : quels sont les effets des différents modes de travail, de la vie familiale et des attentes sociales sur la vulnérabilité des femmes et des hommes à l'égard du VIH/sida et sur l'éventualité de recevoir un traitement?

On a tenu compte de la question du genre quand :

- √ Le plan de recherche, les méthodes scientifiques et l'interprétation des résultats tiennent compte des rôles et responsabilités des femmes et des hommes.
- √ Des futurs usagers de la localité concernée, femmes et hommes, ont pris part à l'élaboration de la politique, à la planification ou à la programmation et eu l'occasion de s'exprimer librement sur le projet.
- √ On a mis en lumière les besoins communs et divergents des filles et des femmes, des garçons et des hommes.

Pour obtenir d'autres informations sur le sujet :

www.acewh.dal.ca and www.pwhce.ca

Adapté en partie de L. Donner, *Gender in Health Planning: A Guide for Regional Health Authorities* (www.pwhce.ca/gba) et de la séance parallèle *Agir en vue d'assurer les droits : les femmes et le VIH/sida*, tenue lors du Congrès international sur le sida 2004.

